



Riquelme Immobilier

"Résidence Blaise Pascal"

1029, bd Blaise Doumerc

82000 MONTAUBAN

Tél. : 05 63 91 63 33

Fax : 05 63 91 63 32

HONORAIRES DE TRANSACTION

à partir du 1^{er} août 2012

(Toutes les tranches ci-dessous sont cumulatives)

TRANSACTIONS : sur immeubles d'habitations, terrains, garages, parkings, et locaux commerciaux

- jusqu'à 30 000 Euros : forfait de 4 000 Euros TTC

- tranche de 30 000 Euros à 50 000 Euros : 8 % TTC

- tranche de 50 000 Euros à 70 000 Euros : 7 % TTC

- tranche de 70 000 Euros à 120 000 Euros : 6 % TTC

- tranche de 120 000 Euros à 300 000 Euros : 5 % TTC

- tranche au delà de 300 000 Euros : 4,5 % TTC

FONDS DE COMMERCES et ATELIERS :

- tranche de 0 Euros à 70 000 Euros TTC : 9 % HT

avec forfait minimum de 3 500 Euros HT

- tranche de 70 000 Euros à 120 000 Euros TTC : 8% HT

- tranche de 120 000 Euros à 300 000 Euros TTC : 7 % HT

- tranche au delà de 300 000 Euros TTC : 6 % HT

Tous les honoraires 'transaction' seront arrondis à la centaine d'€uros supérieure.

Possibilité, seulement avec notre accord, de faire figurer les biens de caractère ou commerciaux dans des revues nationales spécialisées, avec une majoration de nos honoraires d'1% du prix de vente

ESTIMATION – AVIS DE VALEUR : 200 Euros TTC

Toutes les autres prestations de service seront facturées sur devis préalable.



Riquelme Immobilier

"Résidence Blaise Pascal"

1029, bd Blaise Doumerc

82000 MONTAUBAN

Tél. : 05 63 91 63 33

Fax : 05 63 91 63 32

TARIFS DES HONORAIRES ET COMMISSIONS

au 15/09/2014

LOCATIONS

HONORAIRES : ***LES PRIX S'ENTENDENT TTC***

1) Honoraires à la charge du locataire :

- Visite, rédaction du bail : 4,50% du loyer annuel hors charges (1)
- Etat des lieux d'entrée : 1,50% du loyer annuel hors charges (2)

2) Honoraires à la charge du bailleur :

- Entremise et négociation à hauteur de **150€ TTC** toutefois il n'y aura pas de facturation d'entremise et négociation si ce logement est géré par notre agence.
- Visite, rédaction du bail : 4,50% du loyer annuel hors charges
- Etat des lieux d'entrée : 1,50% du loyer annuel hors charges

- (1) dans la limite du I de l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 modifiée par la loi ALUR du 24/03/2014 Art.1^{er} soit **8€/m² de surface habitable**.
- (2) dans la limite du I de l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 modifiée par la loi ALUR du 24/03/2014 Art.1^{er} soit **3€/m² de surface habitable**.

GESTION

Tarifs :

- | | |
|---------------------------|-------------------------------------|
| 1. Service Confort : | 7 % HT sur toutes sommes encaissées |
| 2. ou Service Privilège : | 8 % HT sur toutes sommes encaissées |

Prestations Supplémentaires :

- | | | |
|----------------------------------|-------------|--------------------------|
| 1. Assurance Loyers Impayés : | + 2 % | sur le quittancement |
| 2. Assurance Vacance Locative : | + 1,10 % | sur le quittancement |
| 3. Protection locative Juridique | 78 € par an | (pour bail d'habitation) |